

| | | |
|---------------------------|----|---|
| Conseillers en exercice : | 75 | L'an deux mille vingt-six, le seize juin, à dix-neuf heures, le |
| Présents : | 60 | Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à la |
| Absents excusés : | 6 | salle des Conférences du Rozier Coren à Saint-Flour, après |
| Pouvoirs : | 9 | convocation légale en date du 10 juin 2026, sous la |
| Votants : | 69 | Présidence de Monsieur Philippe DELORT. |

Présents :

M. Didier AMARGER, MME Corinne AMAT, MME Blandine RIGAL, MME Nicole BATIFOL, M. Christophe BAUMELLE, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, MME Martine BERTRAND, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Michel BROUSSE, MME Carine CASALS, M. Cédric CHARDAYRE, MME Céline CHARRIAUD, MME Elisa CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Bernard COUDY, M. Sébastien CUSSAC, MME Florence DELAS, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Guillaume DELPUECH, M. Pascal DEQUIN, MME Maud DOMERGUE, M. Matthieu DUDREUIL, M. Philippe ECHALIER, M. Louis GALTIER, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Maryline GUDEFIN, MME Olivia GUEROULT, M. Emmanuel HEBRARD, M. Hervé HUGON, M. Jonathan LAROUSSINIE, M. Axel JOURQUIN, MME Marie LOUIS, MME Béatrice MALBO, MME Annick MALLET, M. Jean-Claude MARTIN, M. Stéphane CHASSANG, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Louis NAVECH, M. François ODOUL, M. Serge PASTOUREL, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Serge RAMADIER, M. Jean-Paul RESCHE, M. Alain RIEUTORT, MME Isabelle ROBERT-MISSONNIER, MME Léa ROCHETTE, MME Evelyne ROQUES, M. Yannick SALAT, M. Serge TALAMANDIER, M. Thierry TARDIEU, M. Patrick VERNHET.

Excusés :

M. André ANGELVY, M. Frédéric ASTRUC, M. Joël BRUN, M. Olivier ERARD, M. Jean-Noël GILIBERT, M. David VITAL.

Pouvoirs :

M. Thierry AUDIN donne pouvoir à MME Marie PETITIMBERT
M. Pierre CHASSANG donne pouvoir à MME Nicole BATIFOL
M. Christian GENDRE donne pouvoir à M. Louis NAVECH
MME Emmanuelle NIOCEL JULHES donne pouvoir à M. Jérôme GRAS
MME Florie PAROU donne pouvoir à MME Maryline GUDEFIN
M. Pascal POUDEVIGNE donne pouvoir à M. Marcel CHASTANG
M. Jean-Claude PRIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN
M. Raymond SALVAN donne pouvoir à M. Michel BROUSSE
M. Christophe VIDAL donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT

Madame Elisa CHASSANG a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **23 JUIN 2026**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **23 JUIN 2026**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : ATELIER RELAIS « BOULANGERIE DE PIERREFORT » - SOLDE DU CONTRAT ADMINISTRATIF DE CRÉDIT BAIL IMMOBILIER

RAPPORTEUR : Monsieur Louis GALTIER

Vu le contrat de crédit-bail immobilier en date du 3 septembre 2010 intervenu entre la Communauté de communes du pays de Pierrefort et Monsieur Mickaël LEROY, d'une durée de 15 années entières et consécutives et 11 mois, se terminant le 31 mai 2026, pour un bâtiment à usage de fournil avec un four situés rue de l'Aubrac à Pierrefort, cadastré AC 290 de 1 467 m² ;

Vu le courrier de Monsieur Mickaël LEROY, adressé par l'intermédiaire de son notaire Maître Laurent LADOUX, NOTAIRE REPUBLIQUE, sis 14 avenue de la République BP 71 - 15 017 AURILLAC cedex - en date du 4 mars 2026, demandant à Saint-Flour Communauté la levée d'option du contrat de crédit-bail immobilier ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1099 du 3 octobre 2016 portant fusion des Communautés de communes du Caldaguès-Aubrac, du Pays de Pierrefort-Neuvéglise, du Pays de Saint-Flour Margeride et de la Planèze et transférant au nouvel EPCI issu de la fusion l'ensemble des biens, équipements et services nécessaires à l'exercice de ses compétences et les droits et obligations liés à ce dernier ;

Vu l'article du contrat de crédit-bail immobilier « PROMESSE DE VENTE A L'EXPIRATION DU CREDIT BAIL » stipulant que :

« le crédit bailleur promet de vendre au crédit preneur les biens immobiliers objet du présent contrat de crédit-bail à l'expiration dudit crédit-bail.

Le prix de vente est fixé à 1 € H.T. représentant la valeur résiduelle des biens et droits immobiliers à l'expiration du crédit-bail. » ;

Vu l'article 27 du contrat de crédit-bail immobilier portant promesse de vente à l'expiration du crédit-bail ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

APPROUVE la levée d'option de la promesse de vente demandée par Monsieur Mickaël LEROY, conformément au contrat de crédit-bail immobilier en date du 3 septembre 2010 et arrivé à terme au 31 mai 2026 ;

APPROUVE la cession des biens immobiliers objets du contrat de crédit-bail immobilier en date du 3 septembre 2010 ;

APPROUVE la cession de ce bien au prix d'un euro H.T. ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes notariés à intervenir entre Saint-Flour Communauté et Monsieur Mickaël LEROY qui constateront cette cession ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes administratifs et financiers liés à ce transfert de propriété, au solde du contrat de crédit-bail immobilier ;

DIT que les frais de toute nature, liés au solde des actes notariés objets des présentes et au transfert de propriété desdits biens sont à la charge de Monsieur Mickaël LEROY.

POUR : 67 VOIX

ABSTENTION : 1 (M. Jean-Marc BOUDOU)

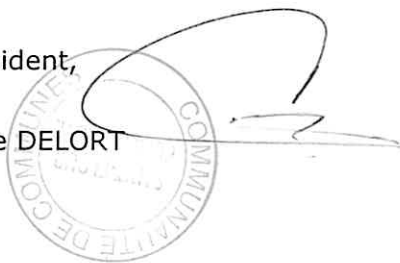
Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260616-DELIB2026-206-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (M. Frédéric DELCROS)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

Le Président,

Philippe DELORT

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNITE DE COMMUNES" around the perimeter and "Commines" in the center. The signature is a stylized, cursive script.

La secrétaire de séance,

Elisa CHASSANG

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, is written below the name Elisa CHASSANG.